

## Retour des structures de bassins, membres de l'ANEB sur la V1 du Guide PTGE

Suite à la diffusion de la V1 du Guide PTGE, issue des travaux menés lors des trois COPILS dédiés, l'ANEB poursuit le travail engagé lors de la diffusion de la V0 du guide PTGE, à savoir transmettre les points de vigilance des structures de bassins, largement impliquées dans ces dynamiques de PTGE, et plus largement acteurs incontournables de la gestion intégrée de la ressource en eau, sur plusieurs points structurants de l'élaboration et du portage d'un PTGE.

Cette note accompagne les retours et suggestions des membres, apportés directement sur la V1 du Guide PTGE, en commentaire. *Ces commentaires sont numérotés pour illustrer la présente note.*

Les membres de l'ANEB ont souligné la qualité de ce travail, et l'intérêt que représentent les différents retours d'expérience en la matière tout au long du guide. Certains points d'ordre général ont tout de même été soulignés.

Parmi eux, l'importance d'apporter davantage de souplesse dans la rédaction afin que le cadre théorique présenté dans le guide ne soit pas perçu comme un cadre réglementaire mais bien comme un guide, pouvant être adapté à chaque territoire selon le contexte, l'état des connaissances et les actions existantes dans le domaine de la gestion quantitative. (Com.2, com.5, com.3, com.10, com.11, com.14, com.15, com.16, com.18, com.19)

Les membres de l'ANEB ont souligné la complexité des niveaux de gouvernance présentés par le guide et suggèrent une simplification de celle-ci, reposant le cas échéant sur la CLE, complétée au besoin des acteurs importants pour le PTGE en question (Com.6, com.7), avec un rôle de « facilitateur » de l'Etat plutôt que de « médiateur », cette mission pouvant, en revanche, être portée par les EPTB, porteurs de projets. (Com.4)

Malgré l'effort affiché sur les questions des délais de 2-3 ans, les structures de bassins insistent sur le risque de découragement et d'essoufflement des acteurs engagés et mobilisés en cas de dépassement de ces délais « annoncés » et bien souvent non réalistes. (Com.8, com.13)

Enfin, au regard de la complexité d'élaboration des scénarii et études à mener, les gestionnaires de bassins soulignent l'importance de prendre en compte et de considérer les grandes incertitudes qui entourent les résultats de ces études. (Com.11, com.12, com.14, com.16.)

Enfin, nos membres ont souligné que la mise en place en parallèle ou avant même l'émergence du PTGE, des mesures « sans regret », non explicitement définies dans ce guide, risque de complexifier la démarche, questionner les parties prenantes et poser des problèmes de financement. (Com.20, com.21, com.22, com.23)

**L'ANEB reste mobilisée dans l'élaboration de ce guide et continuera à proposer les pistes d'amélioration de rédaction du guide, en apportant des retours d'expériences, de bonnes pratiques, mais aussi en portant la voix et les besoins de bassins impliqués dans la gestion intégrée de la ressource en eau.**